

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

OBJET**DE LA DELIBERATION****Divers bâtiments - Nettoyage des locaux - Lancement de la consultation - Signature du marché**

Monsieur Bordat, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les marchés relatifs au nettoyage des locaux des sites Victor Dumay, Hôtel d'Esterno, ancienne église Saint Etienne Chaboeuf, 10,12 rue Cazotte et 5, rue du Lycée arrivent à échéance le 31 décembre 2009.

Il est donc nécessaire d'engager une nouvelle procédure de consultation afin de poursuivre l'entretien de ces surfaces.

Les prestations de nettoyage à assurer comprennent différentes interventions telles que, notamment, le nettoyage des sols, des sanitaires et des vitres, dont il est proposé, compte tenu de leur coût, de confier la réalisation à un prestataire désigné par voie d'appel d'offres.

Le marché, fractionné, passé sous la forme d'un marché à bons de commande, serait conclu pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans. Les montants minimum et maximum annuels seraient fixés de la manière suivante :

- montant minimum annuel : 130 000 € TTC
- montant maximum annuel : 430 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider la mise en appel d'offres du nettoyage des locaux de divers bâtiments dans les conditions proposées ;
- 2- m'autoriser à lancer la consultation ;
- 3- m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;

4- m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics ;

5- dire que le montant des prestations sera réglé sur les crédits ouverts aux budgets des exercices à venir.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 7/07 10^h

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUL. 2009

